



Serment

A tort, nous percevons le serment, comme formalité protocolaire. Valablement pris pour légitimer le pouvoir d'une personnalité ou d'une institution, dont le départ est l'instant solennel de son investiture. Plutôt qu'à un engagement lié profondément à la foi et acte constitutionnel.

En principe les personnes physiques concernées par l'acte, ne doivent pas prendre leurs aveux avec légèreté pareille. Ils doivent impérativement veiller à l'engagement pris.

En l'occurrence, le serment est l'acte par lequel, une personne affirme solennellement par voix orale audible en public, une promesse.

La personne physique concernée par ledit acte, lève la main droite, ou la poser sur des écrits ou livres sacrés. Ces derniers peuvent être substitués par d'autres objets artificiels ou naturels, liés aux croyances populaires (sculpture, colline, soleil, vache, souris, eau, épis de sorgho, blé etc.).

L'assermentation consiste à attester la véracité d'un fait, la sincérité de la promesse et l'engagement ferme de remplir les fonctions dans les règles de l'art.

En substance, le serment est un gage de fidélité envers le suzerain ou déclaration de loyauté vis-à-vis de la constitution. Comme gage d'honnêteté, il rassure souvent autrui. A cet effet, il lève l'équivoque en question.

En cas de conflit, l'instrument de l'assermentation est entremis entre les deux parties. D'abord dissuasif, afin d'acquiescer l'aveu de chacune d'elles, pour trancher le litige. Les nadsirs qui obéissent aux croyances mutuelles ou parfois divergentes, sont soumis à ce verdict.

Les individus en conflit, ou en compétition sont testés pour avouer ou montrer leurs limites physiques, spirituelles et/ou d'endurance. Par exemple, les soldats sont soumis au serment, parce que les épreuves qu'ils encourent dans le respect de l'hierarchie, sont décisives.

Le serment est aussi, le sceau des accords et pactes sans ambages chez certaines communautés qui se respectent.

Il est l'engagement pris, qui met à témoin, Dieu et les hommes à la fois. Valablement, il est bien l'ultime recours. L'individu soumis à cette épreuve est très souvent appelé à assumer des tâches

nobles et sensibles ou par contre, pour faire avouer un délinquant. Celui-ci, pour l'innocenter ou expressément pour l'inculper.

Le délinquant avéré, est déchu de son statut de privilège social.

L'assermentation s'impose quand les belligérants sont entêtés, faute de quoi, ils sont astreints à jurer pour se faire départager. Au comble des suspicions, adultère, crime vol, viole, bref en cas de haute trahison ou crise de confiance.

Malgré nos différentes et innombrables croyances, au finish le Juge est Unique.

Si vous êtes sincères, jurez par le Créateur de l'univers. Son Nom Seul suffit. Quels que soient les objets de la nature ou artificiels auxquels vous vous fiez, Il est l'Unique, Qui demeure à nous départager. Que la paix soit sur ceux qui se fient à Lui.

Entre deux intrépides belligérants, Qui, chacun d'eux se présume honnête et semble lésé ou s'accusé à tort. A cette circonstance, le serment tombe à pique. Il est sollicité par une, des parties ou les deux, en commun accord.

Quand une des parties refuse d'avouer sous serment, alors elle doit avancer les raisons pour lesquelles elle décline l'acte. Sinon, elle est jugée implicitement coupable ou incapable d'assumer sa mission assignée.

En définitif, le serment est le sceau de confiance et rend les assermentés dignes d'accomplir leurs fonctions en droite ligne, dans le respect de leurs aveux solennels.

Un assermenté agit en professionnel, sans discriminations ni tricheries dans l'exercice de ses fonctions pour lesquelles il prêta serment à l'hôtel de sa divinité. Honorablement, Il a le privilège d'avoir sa parole contre tous.

Portée du serment

Le spectre du serment est comme le venin du serpent. Nul ne peut ignorer sa portée. Il est large, diffus et perceptible socialement, dont les conséquences sont souvent des malédictions difficiles à éviter et surtout à supporter, parfois mortel.

Conséquences

En cas de non respect de l'engagement pris, l'assermenté risque de courir des tragédies fâcheuses relatives à sa défection vis-à-vis de son aveu.

Verticalement, la malédiction touche l'individu assermenté et sa famille nucléaire, surtout sa progéniture.

Horizontalement, elle frappe de plein fouet sa fratrie, sa tribu et sa communauté, agissant ou pas, en son nom.

Evidemment, quand celui-ci par entêtement trahit son affirmation solennelle pour laquelle il jura, alors phénoménalement, il doit s'attendre à un désastre. Des suites tragiques inexplicables peuvent survenir touchant son bien-être, voire son être.

Les malédictions frappent partout, n'importe qui et à n'importe quel moment. Comme signes divins, par leurs diversités et universalités, elles touchent même les innocents.

Parlant des assermentés, ce qui les frappe comme signes perceptibles ici bas, n'est que la partie apparente de l'iceberg. Malheur aux transgresseurs, ceux-là qui ne respectent pas leurs engagements.

Rubicon du serment.

La trahison des engagements solennels pris, entre autres, tromper la vigilance ou soustraire frauduleusement les biens d'autrui à leurs insu à des fins égoïstes et basses, ne passe pas inaperçue. La trahison est multiforme. C'est pourquoi elle se traduit aussi par l'abus de confiance. Ainsi, celui qui conjure, risque au péril, la colère divine à cause de la transgression de sa foi.

Pourtant, la foi (du latin *fides*, « confiances ») désigne étymologiquement le fait d'avoir confiance en quelque chose ou en quelqu'un.

Spirituellement parlant, nul, ne peut être digne de confiance en dehors de l'Être suprême en l'occurrence Dieu.

Les humains pour éviter les malheurs et les châtiments, sont fidélisés par le serment. C'est la raison pour laquelle nous nous fions aux assermentés

Quand intervient l'assermentation ?

L'assermentation est, soit volontaire, soit par contrainte. Elle survient souvent pour restaurer la confiance, quand celle-ci est biaisée par la crise d'honnêteté.

L'honnêteté, elle-même est une qualité, synonyme de probité qui décore la personnalité, que celle-ci soit individuelle ou collective. Elle identifie une communauté donnée, par rapport à une autre, dans ses relations endogènes et exogènes.

Si notre communauté, elle-même se proclame modèle de probité. Alors nous n'aurons point besoin de douter sur les prestations de services ou ventes des biens présentés par les individus qui la composent.

S'il s'avère que notre modèle social est l'archétype mondain, alors, dans ce cas, le serment n'interviendrait que rarement. Nous serons appelés à croire les autres juste, sur parole, si honnêtement leurs paroles se conforment à leurs actes.

Hélas, tel n'est pas le cas dans notre vie de chaque jour. À tous les étages sociaux, nous ne constatons que la médiocrité des prestations de services et ventes de biens frelatés.

Nonobstant nos nobles croyances, et notre haute éthique, des individus véreux de la société agissent autrement. C'est-à-dire nonchalants de leurs moralités douteuses.

Faudrait-il se demander encore, comment en sommes-nous arrivés là ?

Domage que les personnes honnêtes sont mal vues, du fait de leurs rangs sociaux qui ne brillent pas. Simplement, parce qu'elles se contentent d'être imprégnées de valeurs sociales. Ainsi, elles se résolvent aux valeurs intrinsèques de ne pas vouloir s'enrichir illicitement.

Implicitement, nous pensons que les honnêtes gens, étant habituellement moins riches, n'ont pas raison du fait de leurs états respectifs de démunis, surtout dans ce monde des matérialistes toute trame confondue.

On pense malencontreusement que les honnêtes gens sont en manque d'idée c'est pourquoi elles n'ont pas pu devenir richissimes. Bon nombre de gens se fiche éperdument de leur moralité inébranlable.

Tchad

Au Tchad, la confessionnalité du serment fait tollé sans précédent. Je souhaite que cela ne devienne une source de discorde nationale.

À suivre

MAHAMAT ALI HIDJAZI